

Libre circulation des personnes – Analyse du projet en consultation

En juillet 2014, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet concernant la libre circulation des personnes. L'accord sur la libre circulation des personnes prévoit que les ressortissants de l'UE/AELE qui viennent en Suisse pour chercher un emploi peuvent être exclus de l'aide sociale. Toutefois, la pratique varie actuellement entre les cantons. Le projet prévoit d'exclure obligatoirement de l'aide sociale ces chercheurs d'emploi. Le projet mis en consultation définit également quand les ressortissants de l'UE/AELE qui exerçaient une activité lucrative perdent leur droit au séjour en cas de chômage involontaire. Finalement, le projet prévoit l'échange d'information entre autorités responsables du versement des prestations complémentaires et autorités compétentes en matière d'étrangers. Le document en lien contient une analyse par l'Artias du projet mis en consultation par le Conseil fédéral.

> Téléchargez le [document en pdf](#).

Autres éclairages dans notre thème Migration >> [Libre circulation des personnes](#) >> [Cadre juridique](#)

Artias – Yvan Fauchère